

Procès-Verbal de la Commission d'Appel Provinciale

Réunion N° 01-2017/2018 du 26 / 10 / 2017

Membres présents : BALTHAZAR Jean-Marie (Président), ROPSON Claude (Vice-Président), et MERCIER Georges (Membre / Secrétaire).

Membres absents excusés : MEYFROIDT Philippe et RUTH Lionel

Représentant de la CPA : VERBRUGGEN Philippe

La séance est ouverte à 20 h 00 par BALTHAZAR Jean-Marie (Président).

1. Approbation du PV de la réunion du 19 / 06 / 2017.

Le PV est approuvé sans remarque.

2. Dossier N° 2017 - 2018 / 1

En cause de : DELCOMMENE Frédéric– 764124 – Lochness Jemeppe – 5453 (P.O.)

Objet : Demande de requalification anticipée

Entendu DELCOMMENE Frédéric qui explique les raisons de sa demande de requalification :

- Il rappelle qu'il avait écopé de 3 ans de suspension en première instance mais qu'il n'avait pas pu être présent et qu'ensuite la suspension a été ramenée à 2 ans en appel.
- Il estime que 2 ans c'est trop pour les faits reprochés
- Il déclare que l'arbitre n'a pas été honnête/correct lors de ses dépositions
- Il explique qu'il a 45 ans et qu'il aimerait rejouer et que de plus il n'est pas récidiviste
- Il rappelle que l'arbitre n'a été touché qu'à l'épaule

Suite à cette audition et après délibération, la Commission d'Appel Provinciale émet un avis défavorable à une éventuelle requalification anticipative de Monsieur DELCOMMENE Frédéric.

Ainsi prononcé à NAMUR le 26 octobre 2017

BALTHAZAR Jean Marie
Président de la C.A.P.

MERCIER Georges
Secrétaire de la C.A.P.